

GÉRER LES DEMANDES DE MISES DISPOSITION DE LA GRANGE

1/ Accepter ou non une demande

- Vérifier le cadre légal pour accueillir une centaine de personnes
- Vérifier si on peut louer ou sous-louer le lieu
- Définir les besoins du demandeur (dates, lieu, matériel ...)
- Rejoindre le fonctionnement des demandes de résidence :
 - * accord des habitants et utilisateurs
 - * présence d'un référent qui fait le lien entre le demandeur et le CA

2/ Après l'acceptation de la demande

- Définir les conditions d'accueil : voir la charte des résidences / convention de mise à disposition
- Définir les responsabilités de chacun
- Accueillir les demandeurs par le référent
- Relever les compteurs avant et après

3/ Entre nous

- Proposer un tarif abordable
- Décider du partage propriétaire / association (forfait d'utilisation du matériel ?)

4/ Une idée de charte

Établir un questionnaire sur les besoins des demandeurs avec des points :

- besoins matériels :
cour / grange / toilettes / matériel de son / matériel de lumière / caravane / Foyer / ...
- besoins humains :
nombre de personnes / personnes connues ou non / type d'hébergement / besoin de cuisiner / ...
- philosophie des demandeurs :
payant ou non / lucratif ou non / local ou non / type d'événement / nuisances / ...
- définition de veto :
pas de chiens ! / ...

Établir un protocole de suivi :

- Un référent de l'association
 - vérifie que les dates conviennent
 - entérine l'acceptation de l'objet et des nuisances
 - signifie les compensations attendues
 - cosigne avec les demandeurs une charte (à élaborer en groupuscule)